

Annexe 4

## Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

**! Attention ...** s'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° 05-06 du 11/2/2006

mis à jour le 28/11/2017  
commune par arrêté 482  
DPP-2017

Adresse de l'immeuble code postal ou Insee

1 place Ile de France

### Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

- L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N
  - prescrit  anticipé  approuvé  date | |
  - <sup>1</sup> Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
    - inondations  autres
- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN
  - <sup>2</sup> Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés
    - oui  non
    - oui  non
- L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR N
  - prescrit  anticipé  approuvé  date | |
  - <sup>1</sup> Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
    - inondations  autres
- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN
  - <sup>2</sup> Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés
    - oui  non
    - oui  non

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M
  - prescrit  anticipé  approuvé  date | |
  - <sup>3</sup> Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
    - mouvement de terrain  autres
- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM
  - <sup>4</sup> Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés
    - oui  non
    - oui  non

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR T prescrit et non encore approuvé
  - <sup>5</sup> Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :
    - effet toxique  effet thermique  effet de surpression
- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T approuvé
  - oui  non
- > L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement
  - oui  non
- > L'immeuble est situé en zone de prescription
  - <sup>6</sup> Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés
    - oui  non
    - oui  non
  - <sup>6</sup> Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location.
    - oui  non

